

Bientôt indispensable pour tous les deux-roues ?

1. Bien plus qu'un accessoire

- On associe souvent le casque aux motards... mais en réalité, tous les usagers de deux-roues sont concernés : vélo, trottinette, gyropode...
- La tête est la première zone touchée en cas de chute.
- Le casque peut réduire de plus de 70 % le risque de blessure grave.

Peu importe ton moyen de transport, **ta tête est toujours en première ligne.**

2. La loi... et le vrai risque

- À vélo → obligatoire uniquement pour les moins de 12 ans.
- À moto → obligatoire pour tous.
- En trottinette → obligatoire hors agglomération.

👉 Mais attention : la loi fixe un minimum... **pas un niveau de sécurité.** Même si rien ne t'oblige à porter un casque, le risque reste exactement le même !

3. Le piège : les trajets du quotidien

- C'est souvent dans **les situations les plus banales que le danger arrive** :
 - Trajets courts (école, amis, centre-ville).
 - Habitude → moins de vigilance.
- Chutes possibles même à faible vitesse.

Le danger ne prévient pas, même pour 5 minutes.

4. Ce qu'il faut retenir

- Le casque n'est pas juste une règle, **c'est une protection.**
- Tu montes sur un deux-roues = **tu mets ton casque.**
- Un réflexe simple, mais décisif.
- **S'abonner à AXA Prévention sur Instagram** 

